

Dossier pour enquête publique

La société Corsica Energia a déposé un permis de construire (référéncé PC 02A 10 323 D0004) le 6 avril 2023, pour une centrale photovoltaïque flottante, sur les parcelles **AD 14, AD 15** et **AD 16** de la commune de Cuttoli-Corticchiato (20167) en Corse-du-sud. _

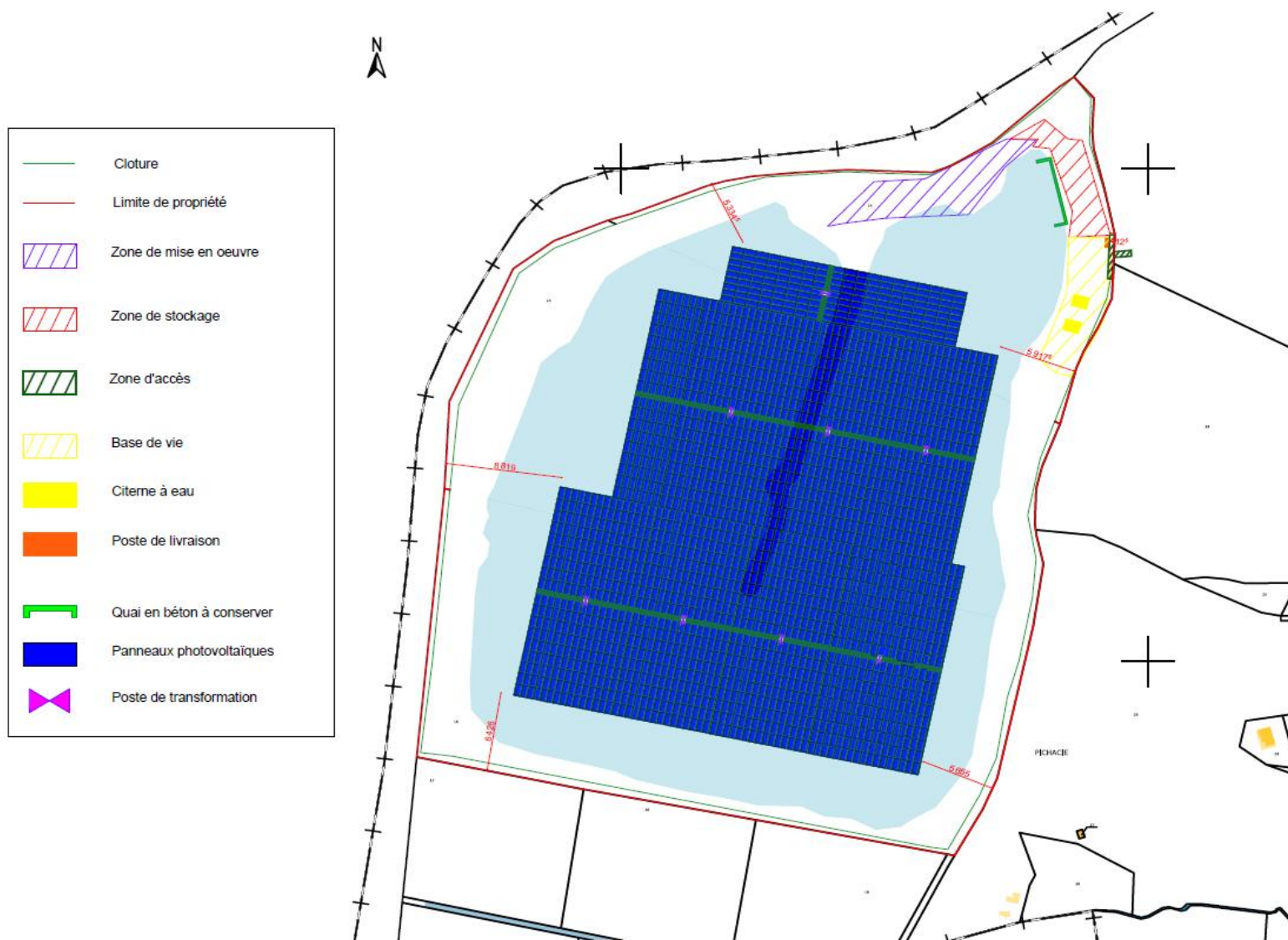
Le projet est soumis aux procédures suivantes :

Procédure	Références législatives et réglementaires	Situation du projet vis-à-vis de la procédure	
Permis de construire	Article R. 421-1 du Code de l'Urbanisme	La puissance du présent projet de parc photovoltaïque au sol est supérieure à 250 kW.	Concerné
Évaluation environnementale comprenant l'étude d'impact	Article R. 122-5 et annexe de l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement	La puissance du présent projet de parc photovoltaïque au sol est supérieure à 250 kW.	Concerné
Enquête publique	Article R. 123-1 et suivants du Code de l'Environnement	Le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact.	Concerné
Demande de défrichement	Article L. 341-1 et suivants du Code Forestier	Le projet ne supprime pas l'état boisé ou la destination forestière d'un boisement	Non concerné
Evaluation des incidences Natura 2000	Article R. 414-19 du Code de l'Environnement	Le projet est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale et doit faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000	Concerné
Dossier Loi sur l'Eau	Article L. 214-1 du Code de l'Environnement	Le projet n'est pas soumis à déclaration/autorisation au titre des rubriques de la nomenclature Eau	Non concerné
Dossier de demande de dérogation relatif aux espèces protégées	Articles L. 411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement	Le projet n'a pas d'incidences résiduelles significatives sur des espèces protégées et ne nécessite pas la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à la protection stricte des espèces.	Non concerné
Etude préalable agricole	Article L. 112-1-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime	Le projet n'est pas soumis à une étude préalable agricole	Non concerné
Le Dossier d'Autorisation Environnementale	Article L. 181-1 du Code de l'Environnement	Le projet n'est pas soumis à autorisation au titre de la nomenclature IOTA	Non concerné

L'implantation déposée au permis en date du 06 avril 2023, et dont le plan est repris en page suivante, présentait les caractéristiques ci-dessous, avec une puissance unitaire par panneau de 555 Wc :

Puissance crête installée	19,7 MWc
Technologie des modules	Modules fixes flottants – support ZIMMERMANN
Nombre de modules	35 504
Surface dédiée à l'implantation des panneaux	9,06 ha
Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires	10,84 ha
Emprise de la zone clôturée	21,6 ha
Longueur de clôture	1 865 ml
Ensoleillement de référence	1 760 kWh/m ² /an
Gisement solaire	1 388,3 kWh/kWp
Productible annuel estimé	24 576,3 MWh/an
Equivalent en consommation électrique annuelle par habitant	20 800 habitants
Emissions de CO ₂ de la production des panneaux	500 keqCO ₂ /kWc, soit 9 850 t CO ₂ pour 19,7 MWc (source : ancien cahier des charges de la CRE)
Hauteur maximale des structures par rapport au niveau du point bas du flotteur	2,08 m
Hauteur minimale des structures par rapport au niveau du point bas du flotteur	0,50 m
Inclinaison des structures	15°
Distance inter-structure	2 cm entre les modules 9 cm entre les structures 29 cm entre les tables 60 cm entre les rangs
Locaux techniques et postes de livraison	1 poste de livraison, 8 postes de transformation
Stockage d'énergie sur site	Non

PLAN de MASSE du PERMIS déposé le 06 avril 2023



PC2	Maître d'ouvrage :	Société Corsica Energia	Plan de Masse	Permis de construire	
	Architecte :	Francesco Poli Mordiconi - 9 Boulevard D e Gaulle - 20200 BASTIA	Opération :	Création d'une centrale photovoltaïque flottante	Indice : A
Ce document est un document administratif servant à l'obtention du permis de construire et ne peut en aucun cas servir de plan d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage					
					Fevrier 2023

CHRONOLOGIE de l'instruction du Permis de Construire :

Lors de la phase d'instruction, et à la suite de l'avis MRAE reçu le 3 juillet 2023, il a été demandé au pétitionnaire de se mettre en conformité avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Gravona, actuellement en révision, via une étude hydraulique.

Pour répondre à cette demande, Corsica Energia a mandaté le bureau d'études BRL Ingénierie. En effet, il s'agit du même bureau qui a été mandaté par l'Etat pour réaliser la révision du PPRI de la Gravona.

Ce choix permet de garantir la compatibilité du projet avec les simulations numériques simulées par le bureau d'études BRL dans le cadre de la révision du PPRI de La Gravona. Au moment de la commande de cette étude, BRL Ingénierie disposait effectivement de l'ensemble des données de modélisation du futur PPRI, et l'étude hydraulique a été réalisée avec ces éléments.

Dans le cadre de cette étude, le détail technique des structures et des flotteurs (reprise dans les pages suivantes) a également été apporté auprès du bureau d'études.

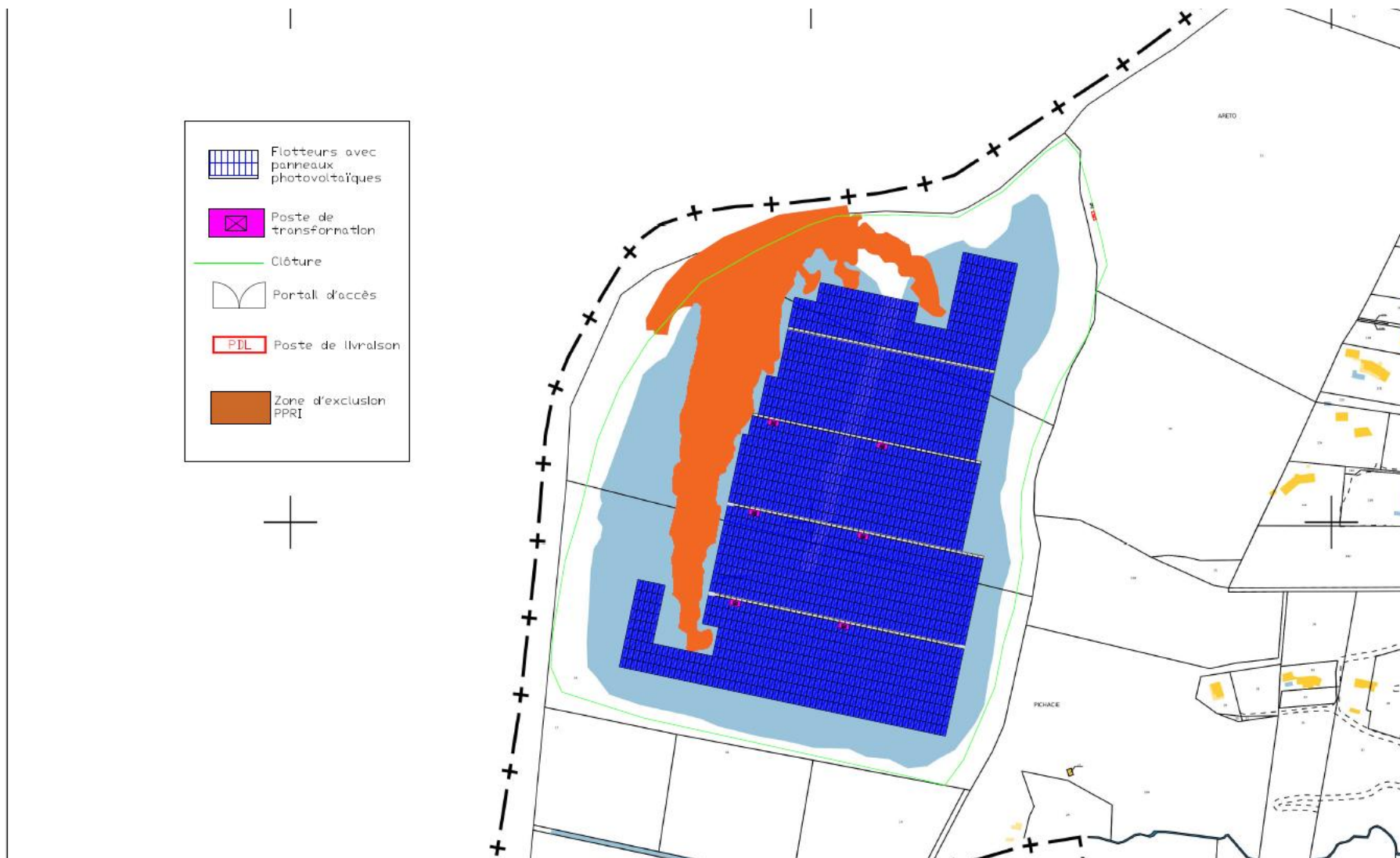
Cette étude hydraulique a été réalisée en date du 5 mai 2025 et ajoutée à la réponse faite à la MRAE en date du 7 juillet 2025.

Une fois la réponse à l'avis MRAE transmise avec l'étude hydraulique annexée, la DDT a contacté le pétitionnaire et lui a demandé d'implanter la centrale photovoltaïque flottante dans les zones où la vitesse d'écoulement des eaux indiquée dans les simulations du PPRI sont supérieures à 0,5 m/s sur 1 heure.

L'implantation de la centrale a été adaptée à la suite de cette prescription et le plan d'implantation a été adapté en conséquence (voir en page suivante) et transmis à la DDTM pour instruction.

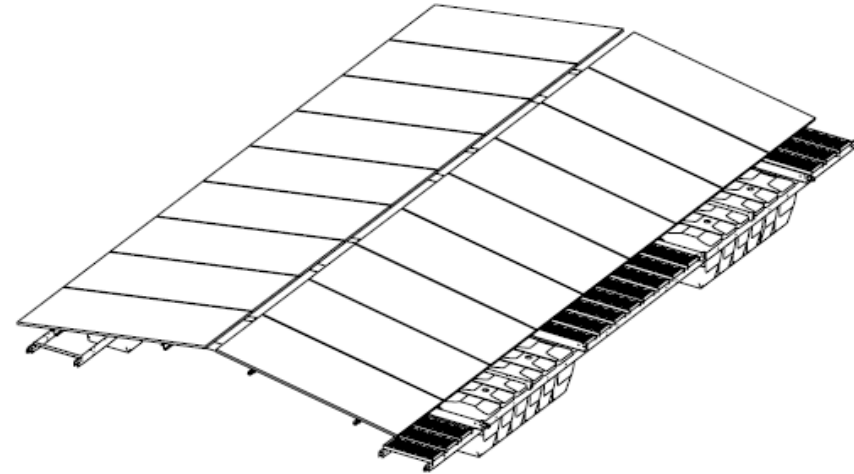
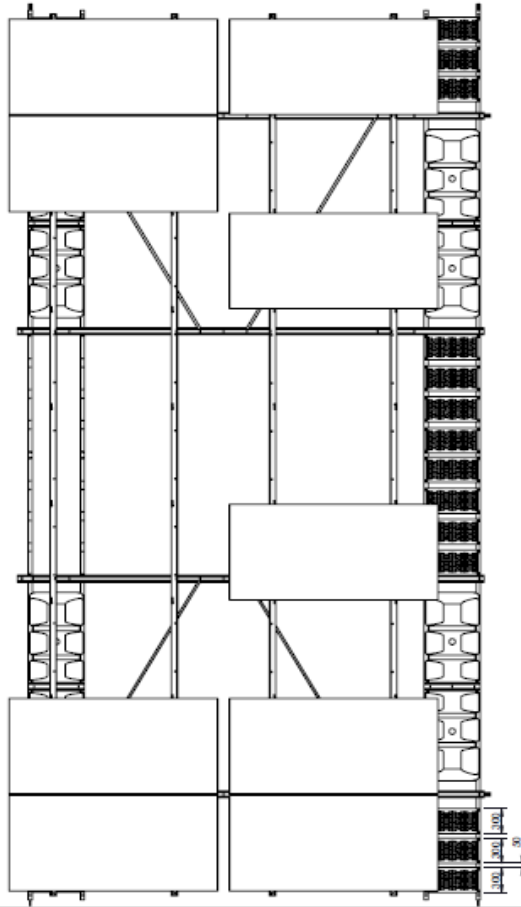
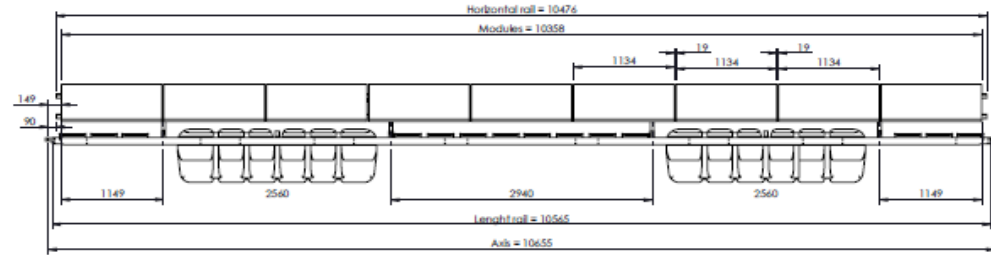
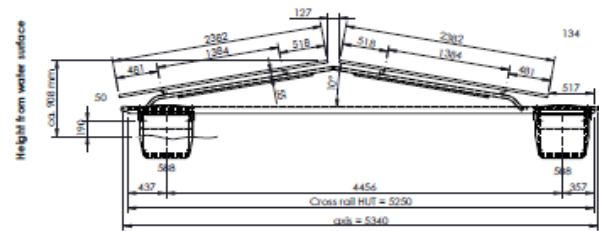
Ce plan a été validé par l'Unité Risques et Planification de la DDTM de Corse du Sud en date du 30 octobre 2025.

PLAN de MASSE redéposé en juillet 2025 suite à étude Hydraulique et demande de la DDT pour éviter les zones avec courant exceptionnels supérieurs à 0,50 m/s 1 heure.



PC 2a	Maître d'ouvrage : CORSICA ENERGIA	PC 2a : Plan de masse	Echelle : 1/5000
Ind : A	Architecte : Francescu Poli Mordiconi 9 Boulevard de Gaulle - 20200 BASTIA	Opération : Création d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Cuttoli-Corticchiato (20167)	Date : Janvier 2026

PLAN des structures et des flotteurs de la centrale photovoltaïque flottante :



CROSS SECTION THICKNESS mm	MATERIAL	WEIGHT 1190.3kg						
SURFACE	CHANGE SUMMARY						M18-10-B4-S4	
STANDARDS TO BE CONSIDERED DIN ISO 2768-MK / DIN ISO 8015 / DIN EN ISO 13801 BG DIN EN 10143a / DIN EN 10248 / DIN EN 10752 DIN EN 755-1 / DIN ISO 8015 / DIN EN 10254 Use only standard that is applicable for specific component			D1	Startrevision	NE	29.08.2024	DRAWING NO.: 25028238-0	REVISION:
Drawing remains property of ZIMMERMANN PV-Steel Group GmbH & Co. KG. Any changes remain property of owner.			REV	DESCRIPTION	NAME	DATE		EXC 1 CHECKED BY VT 100% A3 1:50 SHEET 1/1

La nouvelle implantation présente les caractéristiques ci-dessous. Compte tenu de l'avancée technologique rapide pour les panneaux photovoltaïques, il est prévu une puissance unitaire de 770 Wc par panneau lorsque le projet entrera dans sa phase de construction :

Puissance crête installée	22,9 MWc
Technologie des modules	Modules fixes flottants – support ZIMMERMANN
Nombre de modules	29 744
Surface dédiée à l'implantation des panneaux	7,59 ha
Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires	9,08 ha
Emprise de la zone clôturée	21,6 ha
Longueur de clôture	1 865 ml
Ensoleillement de référence	1 760 kWh/m ² /an
Gisement solaire	1 388,3 kWh/kWp
Productible annuel estimé	31 792,07 MWh/an
Equivalent en consommation électrique annuelle par habitant	26 900 habitants
Emissions de CO ₂ de la production des panneaux	500 keqCO ₂ /kWc, soit 11 450 t CO ₂ pour 22,9 MWc (source : ancien cahier des charges de la CRE)
Hauteur maximale des structures par rapport au niveau du point bas du flotteur	2,08 m
Hauteur minimale des structures par rapport au niveau du point bas du flotteur	0,50 m
Inclinaison des structures	15°
Distance inter-structure	2 cm entre les modules 9 cm entre les structures 29 cm entre les tables 60 cm entre les rangs
Locaux techniques et postes de livraison	1 poste de livraison, 6 postes de transformation
Stockage d'énergie sur site	Non